

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 19 mars 2019

Convocation du 27/02/2019

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 12

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 21/03/2019

L'an deux mil dix-neuf, les dix-neuf mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de mars sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

Président : Florian STEPHAN

Secrétaire de séance : Armelle PONCET

Présents : Florian STEPHAN, Claude LECHAT, Yvonne FREMONT, Marie-Claire VIRIEUX, Isabelle JOREAU, Dominique GIRARD, Mireille FOURMOND, Christophe GIGNON, Loïc LAFOURCADE, Armelle PONCET, Roger FRESNEAU, Thierry MARCHAU.

Absents : Emmanuelle PATURAL, Nicolas DAVIAUD, Jean-Baptiste ROTTIER.

Bon pour pouvoir :

DCM 2019-21

Vote des subventions 2019

Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE à l'unanimité des membres présents, les subventions suivantes :

- ADMR- du Canton d'Allonnes 900 €
- Association des parents d'élèves de La Breille 250 €
- Musique de Brain sur Allonnes 200 €
- ACAS USEP- Allonnes 192 €
- Maison des Pins-La Breille Les Pins 150 €
- Société La Joyeuse- La Breille Les Pins 150 €
- EVS NORD SAUMUROIS-Brain sur Allonnes 254 €
- Yoga des Pins - 100 €

TOTAL 2196 €

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 20/03/2019
Le Maire,
F. STEPHAN

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 21/03/2019
Et de la publication 21/03/2019


